

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 24 mars 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 mars 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Héléne ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés : MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

N° 22-1-2

Solidarité

UKRAINE

Don- fonds de soutien- accueil des ukrainiens

L'Europe, la France, notre commune, comme toutes les communes et collectivités locales, sont solidaires du peuple ukrainien qui souffre et se bat contre l'invasion de l'armée russe.

La présente délibération a pour but de manifester notre solidarité et de participer à toutes les initiatives utiles permettant de venir en aide aux familles chassées de chez elles et dans le désarroi.

D'ores et déjà, la ville de Bondues s'est associée à l'initiative prise par l'Association des Maires de France (AMF), avec la Protection Civile, pour proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement de dons sur place.

L'objectif de cette action commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. D'ores et déjà après les premiers appels au don et à la collecte, la Protection Civile a acheminé vers la Pologne, 2 camions chargés des dons des Bonduois.

Les dons financiers personnels sont un autre moyen efficace pour venir en aide aux ukrainiens et chacun pourra s'adresser à l'association humanitaire de son choix. Depuis le 8 mars, nous sommes même encouragés à développer cet appel aux dons. En effet, les besoins se portent désormais sur du matériel spécifique tels que médicaments, dispositifs de soins et de secours, groupes électrogènes, tous besoins qui ne peuvent faire l'objet de dons de particuliers et doivent donc être achetés.

Notre collectivité est encouragée par l'Etat et l'Association des Maires de France à faire un don dans ce but, par l'intermédiaire du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Locales (FACECO) ouvert le 1^{er} mars pour l'Ukraine. Il est rappelé que ce dispositif a été créé pour centraliser les dons des collectivités locales aux pays victimes de catastrophes ou de conflits dans le cadre de la loi Thiollière qui a institué la possibilité pour nos collectivités de participer aux aides d'urgence humanitaire. Ce dispositif réglementé a été mis en place à la suite des catastrophes du Tsunami en 2004 et du séisme en Haïti en 2010.

Devant l'exceptionnelle ampleur de la catastrophe humanitaire qui se profile en Ukraine, nous vous proposons de faire un don de 10 000 euros dans ce cadre institutionnel géré par le Mi

Étrangères. La pertinence d'usage et la traçabilité de cette somme seront assurées par le fonds « action ukrainienne soutien aux victimes du conflit ».

Envoyé en préfecture le 26/03/2022
Reçu en préfecture le 26/03/2022
Affiché le
ID : 059-215900903-20220324-22111-2-DE

Par ailleurs, nous proposons que la commune ouvre une ligne de crédit de 20 000 euros au titre de « fond de soutien solidarité Ukraine » pour faire face aux éventuelles dépenses que de nouvelles actions locales à venir nécessiteraient. Ainsi il vous est proposé de donner à la Municipalité les moyens d'agir avec rapidité et efficacité en cas d'émergence d'un besoin, aujourd'hui non encore avéré et identifié. Cela pourrait être par exemple, le besoin d'affréter un bus ou un camion pour l'Ukraine ou de soutenir des familles qui hébergeraient des réfugiés ukrainiens. L'usage de ce fond serait alors décidé après avis de la commission municipale générale consultée alors d'urgence.

Enfin, en ce qui concerne l'accueil d'Ukrainiens dans les familles, nous souhaitons remercier la cinquantaine de familles bonduoises qui ont d'ores et déjà répondu positivement à notre appel et qui sont prêtes à accueillir des personnes qui ont dû fuir leur pays. Nous avons à cet égard, commencé à prendre contact avec différents interlocuteurs qui pourraient être nos partenaires pour, au-delà de l'hébergement, assurer avec nous et le CCAS, l'accompagnement des familles (rudiments de la langue, écoles, gestion administrative, besoins fondamentaux, soins, suivi psychologique...).

L'Etat mobilisé pour cette cause, a prévu d'aider les communes et leurs habitants, à faire face administrativement et financièrement à l'accueil des familles ukrainiennes. Un mécanisme spécifique, dit de "protection temporaire" a été activé pour les ressortissants ukrainiens. Les derniers détails de ce régime sont en cours de finalisation nationale, mais ce qui est d'ores et déjà certain est que cette procédure spécifique, décidée à l'échelle de l'Union européenne, permettra de délivrer un titre de séjour, assorti d'une autorisation de travail pour 6 mois renouvelable pendant 2 ans. C'est la Préfecture du Nord qui délivrera ce titre aux personnes dont l'hébergement serait assuré dans la commune.

A tout le moins, une allocation de subsistance sera versée par l'Etat en accompagnement du titre de séjour. Elle fonctionnera avec des cartes de paiement "pré-chargées". Un accès aux soins sera également garanti via le dispositif de "PUMA".

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à :

- assurer le versement d'un don de 10 000 euros au fonds de concours : 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger : Action Ukraine » par l'intermédiaire de la DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER, dans le cadre du FACECO,
- ouvrir une ligne de crédit «Action Ukraine- initiatives municipales » de 20 000 euros

Travaux préparatoires
Commission 1 du 8 mars 2022



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire